

**Avis de publicité préalable
(procédure simplifiée)**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(Articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)**

Objet de la convention	Mise à disposition du domaine public le mardi 21 juin dans le cadre de la Fête de la Musique Pour des commerçants/artisans confiseurs , (bonbons, pâtisseries chaudes et froides de fête foraine...) Emplacement linéaire 7m maximum autorisé
Cas concernés (A cocher par le service gestionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/> courte durée d'occupation espaces disponibles manifestation d'intérêt spontanée
Caractéristiques du lieu occupé	Adresse : place de Lattre de Tassigny au droit de l'Église Notre-Dame et rue Albéric Cailloux
Constitution du dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier détaillé (Nom, prénom, raison sociale, adresse, descriptif de l'activité proposée, produits commercialisés, matériel utilisé et tarifs préconisés), - Copie de pièce d'identité, - Extrait du registre du commerce et des sociétés ou statuts à jour de l'association - Attestation de l'URSSAF justifiant les déclarations sociales et paiement des cotisations), - Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et couvrant les prestations
Caractéristiques principales de la convention	Durée de la convention : le temps de la manifestation du mardi 21 juin à 18h00 jusqu'au mardi 21 juin 23h59. Montant de la redevance : 93,18 € TTC
Renseignements complémentaires	Renseignements d'ordre administratif et technique : Service Culture Événementiel et Relations Internationales 19 Rue Neuve d'Argenson – 24100 BERGERAC Téléphone : 05 53 74 67 41 culture@bergerac.fr SIRET : 212 400 378 00015 APE : 8411Z Date limite de retour des dossiers : le 30 mai 2022 à 12h00
Date d'envoi de l'avis	Le 18 mai 2022